

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LAVAL

B.P.0415 (9 Place de la Tremoille)
53004 LAVAL CEDEX
TEL: 02 43 59 70 80 - FAX : 02 43 58 15 67
MINITEL: 3617.INFOGREFFE OU www.infogreffe.fr

SOCIETE FIDUCIAIRE D'EXPERTISE
COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX
COMPTES DU MAINE
RUE J.B.LAMARCK-PARC D'ACTIVITES " LES
MORANDIERES "
53810 CHANGE

V/REF :

N/REF : 76 B 88 / 2006-A-1392

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE LAVAL certifie qu'il a reçu le 05/06/2006,

P.V. d'assemblée du 07/04/2006

- Modification du directoire - conseil de surveillance

Actes de nomination des organes de gestion, d'administration, de direction, de surveillance et de contrôle

- LETTRE DE DESIGNATION DU REPRESENTANT PERMANENT DE LA SARL JP AUDIT.

Concernant la société

SOCIETE FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES DU
MAINE

Société anonyme à directoire

RUE J.B.LAMARCK-PARC D'ACTIVITES " LES MORANDIERES "
53810 CHANGE

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2006-A-1392 le 05/06/2006

R.C.S. LAVAL 308 636 737 (76 B 88)

Fait à LAVAL le 05/06/2006,

Le Greffier



JP AUDIT
Société à responsabilité limitée
au capital de 5.000 euros
Siège social : 140 boulevard Haussmann
75008 PARIS
RCS PARIS 453 442 659

SA SOFIDEM
Monsieur le Président du Directoire
BP 2145
53021 LAVAL CEDEX 9

Paris, le 10 avril 2006

Monsieur le Président,

Lors de l'Assemblée générale du 7 avril dernier, la société JP AUDIT a été nommée membre du Conseil de surveillance de votre société.

Je vous prie de bien vouloir noter que la société désigne Monsieur Philippe NOURY, né le 14 décembre 1970, domicilié à LAVAL (53000), La Petite Bénrière, Chemin de la Louisière comme représentant permanent de la société JP AUDIT au sein de ce Conseil.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.



Jean-Paul NOURY

Gérant.

SOFIDEM

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 80.000 €

Siège social : Rue Jean-Baptiste Lamarck
Parc d'Activités « Les Morandières »

53810 CHANGE

RCS LAVAL B 308 636 737

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

---:---:---

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

PROCÈS VERBAL DU 7 AVRIL 2006

L'an deux mil six,
Le sept avril à neuf heures,

Les actionnaires de la Société SOFIDEM, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 80.000 Euros, divisé en 4.157 actions de 19,24 euros environ chacune, dont le siège social est à CHANGE (53810) - Rue Jean-Baptiste Lamarck - Parc d'Activités Les Morandières,

Se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation du Directoire en date du 31 mars 2006, sur deuxième convocation, l'assemblée réunie le 31 mars 2006 n'ayant pu délibérer faute de quorum suffisant.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance par tous les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Paul NOURY en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Monsieur Joël BOISGONTIER et Monsieur Joseph BRUNEAU sont appelés comme scrutateurs et acceptent cette fonction.

Monsieur Pierre RENAUDIN, est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée possèdent 4.157 actions sur les 4.157 actions composant le capital social.

En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président déclare en outre que Monsieur Remy POUPIN, commissaire aux comptes de la société, a été régulièrement convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 31 mars 2006. Il est absent et excusé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée:

- les copies des lettres de convocation des actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2005,
- le rapport de gestion établi par le Directoire,
- le rapport du Conseil de Surveillance,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés au Commissaire aux Comptes et tenus à la disposition des actionnaires au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de Gestion du Directoire et Rapport du Conseil de Surveillance,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes et le bilan de l'exercice clos le 30 septembre 2005,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2005 et quitus aux membres du Directoire,
- Lecture du Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-86 du Code de Commerce et approbations desdites conventions,
- Affectation du résultat,
- Nomination d'un membre du Conseil de surveillance
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Présentation est ensuite faite à l'Assemblée du rapport de gestion établi par le Directoire, puis du rapport établi par le Conseil de Surveillance. Ensuite, est donnée lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Ces présentations et lecture effectuées, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports du Directoire, le rapport du Conseil de Surveillance et le rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 30 septembre 2005, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Directoire quitus de l'exécution de leur mandat pour la période du 1^{er} octobre 2004 au 30 septembre 2005.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 89.133 €, de la manière suivante:

Montant et origine des sommes à affecter	Affectations proposées et postes concernés
Résultat net:	Dotations aux Postes de réserves:
Bénéfice: 89.133 €	Réserve Légale: -
	Autres Réserves: 3.633 €
	Réserves indisponibles: -
	Réserves Réglementées: -
	(Plus-Values à LT)
	Report à Nouveau:
Autres prélèvements complémentaires:	Distribution de Dividendes:
Sur prime: -	Dividende Global: 85.500 €
Sur réserve légale: -	
Sur autres réserves: -	
Sur report à nouveau antérieur: -	
TOTAL: 89.133 €	TOTAL: 89.133 €

Conformément à la loi, les distributions de dividendes au cours des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice clos le	Dividendes (par action)	Avoir fiscal
30.09.2004	0	0
30.09.2003	0	0
30.09.2002	26,46 €	13,23 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-86 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve chacune desdites conventions.

Cette résolution, mise aux voix plusieurs fois, est adoptée à chaque fois à l'unanimité des autres actionnaires présents ou représentés, les intéressés n'ayant pas pris part au vote les concernant.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la cessation du mandat de membre du Conseil de surveillance de la société ARPÈGE SOLUTIONS du fait de sa fusion absorption par la société JP AUDIT. Elle nomme cette dernière membre du Conseil de surveillance pour un mandat de 6 années, soit jusqu'au terme de l'Assemblée Générale tenue au cours de l'année 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DERNIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de délégation, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Jean-Paul NOURY

Le Secrétaire
Pierre RENAUDIN

Joël BOISGONTIER

Les scrutateurs

Joseph BRUNEAU